- Renforcer le lien entre les habitants d'un même quartier et amplifier leur sens civique.
- Rassurer les personnes vulnérables et contribuer à leur protection.
- Encourager les citoyens à la réalisation d'actes de prévention élémentaires.
- Constituer une chaîne d'alerte de manière à démultiplier les services de sécurité, de la municipalité et d'intensifier les contacts avec ces derniers.



# Votre référent de proximité

Nom : .....

Prénom : .....

Tél:.....

Mail:

#### MAIRIE DE PÉGOMAS

169 AVENUE DE GRASSE, 06580 PÉGOMAS www.villedepegomas.fr









## DISPOSITIF PÉGO'VIGILANTS



TERRITOIRE PROTÉGÉ PAR NOTRE RÉSEAU

en collaboration avec:







### Qu'est-ce que le dispositif "Pégo'Vigilants"?



Le dispositif "Pégo'Vigilants" est un dispositif crée et géré par la Mairie. Il vient en complément du dispositif national "Participation Citoyenne" (convention signée avec la gendarmerie).

Ces deux dispositifs constituent une action de proximité, complémentaire des missions de la gendarmerie et de la police municipale. Elles reposent sur la solidarité de voisinage et sur un partenariat entre les acteurs de la sécurité et les habitants. L'objectif est de créer à l'échelle de notre commune une chaîne de vigilance.

"Pégo'Vigilants" permet aux résidents d'un même quartier, aux organisations actives localement et aux autorités locales d'entrer facilement en contact les uns avec les autres.

La volonté de la municipalité est de mettre en place un dispositif participatif de prévention et sécurité pour permettre d'assurer une veille régulière grâce à la vigilance de tous.

#### Les missions du référent :

Il est un interlocuteur privilégié choisi parmi les volontaires, sensible aux questions de sécurité, à l'environnement de son quartier et au sens civique.

#### Il lui est demandé:

- d'observer, et non de surveiller ou de patrouiller ;
- de renseigner ses correspondants désignés sur des faits et non sur des personnes.

### Circulation de l'information

### SITUATION D'INFORMATION, DE PRÉVENTION

Un citoyen repère de l'incivisme, des faits anormaux, une personne isolée, des comportements suspects...



Il récolte l'information et alerte son référent de quartier



Le référent de quartier fait remonter l'information à l'élu référent du quartier concerné ou à la police municipale



#### **SITUATION D'URGENCE**

Prévenir directement les forces de l'ordre : <u>Appeler le 17</u>



Numéro patrouille Police Municipale de 8h à 20h du lundi au vendredi

06 12 69 57 50